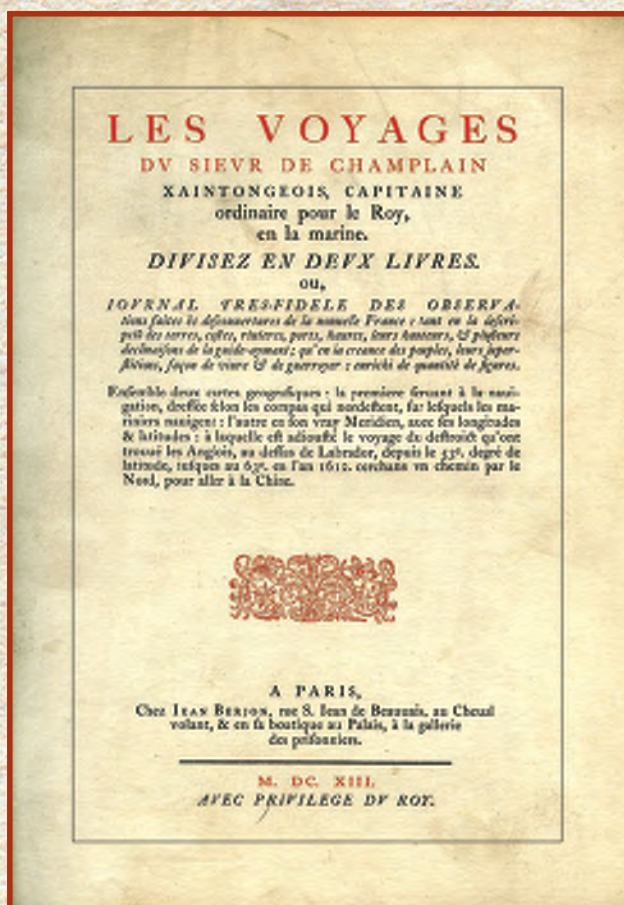


SAMUEL DE CHAMPLAIN

Les Fondations
de l'Acadie et de Québec

1604-1611



*Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry*

COLLECTION



Extrait de la publication

Les fondations de l'Acadie et de Québec

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Les fondations
de l'Acadie et de Québec
1604-1611

*Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry*

COLLECTION



SEPTENTRION

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Direction éditoriale: Denis Vaugeois

Mise en pages et maquette de la couverture: Folio infographie

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire au
1300, av. Maguire, Québec (Québec) G1T 1Z3
ou par télécopieur 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet:
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

Diffusion au Canada:
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89448-566-8

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

Introduction

DANS SES *Voyages* de 1613, Champlain raconte les fondations de l'Acadie et de Québec. Ce récit montre la ténacité et la constance inébranlables de l'homme qui mérite le titre de « Père de la Nouvelle-France », mais son lecteur ne doit pas oublier que Champlain bénéficia du vieil intérêt des pêcheurs et des rois de France pour l'Amérique du Nord, qu'il agissait pour le compte des compagnies de Pierre Dugua de Mons et qu'il rédigea ses *Voyages* de 1613 à des fins de propagande.

Le vieil intérêt des pêcheurs et des rois de France pour l'Amérique du Nord

Dans ses *Voyages* de 1613, Champlain fait à plusieurs reprises allusion à l'ancienneté de la fréquentation des côtes de l'Amérique du Nord-Est par les Européens. Il affirme que dans les années 1540, les Portugais ont amené sur l'île de Sable des bœufs et des vaches, et qu'« autrefois », ils ont voulu habiter l'île du Cap-Breton, mais qu'ils ont dû y renoncer dès le premier hiver, à cause de « la rigueur du temps » et des « froidures ». Il raconte aussi qu'au début de l'été 1607, il a découvert, au fond de la baie de Fundy, une « croix qui était fort vieille, toute couverte de mousse et presque toute pourrie, qui montrait un signe évident qu'autrefois étaient venus des chrétiens », et puis qu'en 1610, des navires étaient arrivés à Tadoussac pour la traite des fourrures dès le 18 avril, « ce qui ne s'était pas vu depuis plus de 60 ans, à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays ».

Il semble que le début des venues régulières d'Européens sur les côtes de l'Amérique du Nord-Est puisse remonter au voyage effectué par Jean Cabot pour le compte du roi d'Angleterre Henri VII en 1497. Ce Vénitien aurait exploré la région de Terre-Neuve, émerveillé par l'abondance des morues qu'on pouvait pêcher avec des paniers.

Craignant d'être privé de territoires dont le traité de Tordesillas de 1494 l'avait gratifié, le roi Manuel I^{er} du Portugal envoya rapidement plusieurs expéditions vers le Nord. En 1501, Gaspar Corte Real aurait reconnu à son tour Terre-Neuve. Il disparut lors de ce voyage, mais ses hommes confirmèrent l'existence des fameux bancs de morues signalés par Cabot.

Dès lors, il y eut une ruée de pêcheurs européens sur les littoraux terre-neuviens. Les Portugais furent sans doute les premiers, mais ils furent suivis, dès 1504, par les Bretons et les Normands, puis, à partir de 1517, par les Basques, d'abord du Nord et ensuite du Sud. À compter de 1523 arrivèrent les Rochelais, suivis par les Saintongeais dès 1546. Les Anglais, quant à eux ne furent nombreux qu'après 1570. Le seul dénombrement global dont on dispose est celui qui fut établi en 1578 par le navigateur anglais Anthony Parkhurst. Il dénombra entre 350 et 380 navires européens dans les parages de Terre-Neuve, dont 150 morutiers français, 100 espagnols, 50 portugais, 30 à 50 anglais et 20 à 30 baleiniers basques (Turgeon, 1986 : 529-530 ; Thierry, 2008 : 14).

Les sujets du roi de France étaient de loin les plus présents, mais des dépouillements d'archives notariales dans quelques grands ports français montrent que le chiffre donné par Parkhurst était vraisemblablement inférieur à la réalité. Ils nous indiquent aussi que les départs pour les pêcheries terre-neuviennes prirent de l'ampleur dans les années 1540 et connurent une accélération dans la deuxième moitié du xvi^e siècle. À Bordeaux, on dénombre 27 navires pour ces destinations en 1549, 61 en 1560, 48 en 1579 et 21 en 1590. À Rouen, au moins 73 bateaux prirent la même direction en 1549, 94 en 1555 et 61 en 1565, tandis qu'à La Rochelle, on en retrouve 49 en 1559 et 42 en 1565 (Turgeon, 1998 : 591).

Au xvi^e siècle, le marché européen de la morue était en pleine expansion. On a l'habitude de rappeler que l'obligation de faire maigre se renforça à partir du concile de Trente, mais l'Église n'a jamais obligé les catholiques à manger du poisson pour s'abstenir de viande. La consommation de morue semble plus intimement liée à la sensibilité alimentaire : ce poisson de qualité que l'on savait apprêter de diverses façons était apprécié tant par les aristocraties que par les masses populaires. L'importance de la croissance démographique, le développement des villes et l'essor du commerce en Europe contribuèrent également à l'augmentation de la demande.

Les terre-neuvas quittaient leur port d'attache au début du printemps, mais ils ne traversaient pas l'Atlantique avant de s'être approvisionnés en sel, substance indispensable à la conservation du poisson, dans l'ouest de la France, au Portugal ou en Espagne. Ils mettaient ensuite le cap au sud-ouest. Bénéficiant des vents qui circulaient autour de l'anticyclone des Açores, ils contournaient celui-ci. Les alizés les poussaient vers l'ouest, à travers l'Atlantique, et le Gulf Stream les remontait vers le nord. Ils atteignaient ainsi les parages de Terre-Neuve, après être passés à proximité de l'île de Sable. Puis, pour le retour, dès le mois de septembre, ils pouvaient compter sur les westerlies. Ces vents les poussaient vers l'est à travers l'Atlantique. Ils pouvaient alors atteindre les rivages de la Bretagne en moins d'un mois.

Pendant la plus grande partie du *xvi^e* siècle, les morutiers pratiquaient surtout la pêche à la morue sèche, suivant des techniques utilisées depuis longtemps en Europe occidentale. Le navire mouillait dans un havre de Terre-Neuve, plus particulièrement sur la côte sud de la péninsule d'Avalon, et envoyait de petites chaloupes à la pêche à la ligne. Lorsque leurs embarcations étaient pleines, les hommes ramenaient les morues à terre. Elles étaient tranchées, salées et séchées pendant une dizaine de jours sur des échafauds ou sur les rochers et les galets. La pêche durait le temps de remplir les bateaux de morues sèches, soit environ trois mois, pendant la fin du printemps et tout l'été (Lescarbot, 1609: 833).

Les Basques, quant à eux, s'installaient surtout sur le littoral du Labrador car, en plus de la pêche à la morue sèche, ils pratiquaient celle des baleines noires et boréales très nombreuses dans ces parages. Champlain nous a laissé une très bonne description de cette activité dans ses *Voyages* de 1613. Il raconte que quand des baleines étaient repérées, à partir d'une embarcation ou par un homme faisant le guet à terre, des chaloupes sortaient pour les harponner et qu'ensuite, les cétacés étaient remorqués près de la rive, où on faisait fondre la graisse afin de la transformer en huile. Des instruments, des embarcations et des fours retrouvés ces dernières années par les archéologues, en particulier à Red Bay, permettent d'apprécier la qualité des informations données par Champlain.

À partir des années 1570, une diminution des prises de morues et de baleines en bordure des rivages de Terre-Neuve et du Labrador, due à la surexploitation et au refroidissement du climat, encouragea les

pêcheurs européens à diversifier leurs activités. Une autre forme de pêche, celle à la morue verte, fut pratiquée plus au large, sur les bancs. Tout le travail se faisait sur le bateau. Quinze ou vingt hommes avaient chacun une ligne. Dès que des morues étaient prises, elles étaient vidées, mises au saloir pendant vingt-quatre heures et serrées les unes contre les autres dans la cale (Lescarbot, 1609 : 832).

Les pêcheurs ramenèrent aussi de plus en plus souvent des fourrures échangées avec les indigènes. Contre des chaudrons en cuivre, des haches, des couteaux, des épées, de la mercerie ou de la verroterie, ils obtenaient des peaux, en particulier de castors, de martres et de loutres. Ils y étaient vivement encouragés par la conjoncture. Depuis le début des années 1580, la prise du port russe de Narva sur la Baltique par les Suédois (1580) et la déstructuration du commerce d'Anvers par la guerre des Flandres (1578-1584) permettaient aux fourrures nord-américaines de supplanter celles de Russie sur les marchés d'Europe occidentale. De plus, au même moment, la mode des chapeaux en feutre de castor assurait une intensification de la demande et une hausse des prix. Ramener des pelleteries fines aux côtés de morues sèches et vertes devenait de plus en plus profitable (Allaire : 57-72, 95-113 et 221-227).

Les pêcheurs durent toutefois fréquenter d'autres endroits que les côtes de Terre-Neuve et du Labrador pour rencontrer des indigènes capables de leur fournir les peaux demandées. Les littoraux bordant de vastes forêts peuplées d'animaux à fourrure et d'Amérindiens chasseurs devinrent leurs nouveaux lieux d'accostage. On vit les Basques et les Malouins fréquenter plutôt le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, tandis que les Normands étaient tournés vers le sud, plus particulièrement l'île du Cap-Breton et la « Floride », c'est-à-dire les côtes de l'Acadie, au nord du cap Cod.

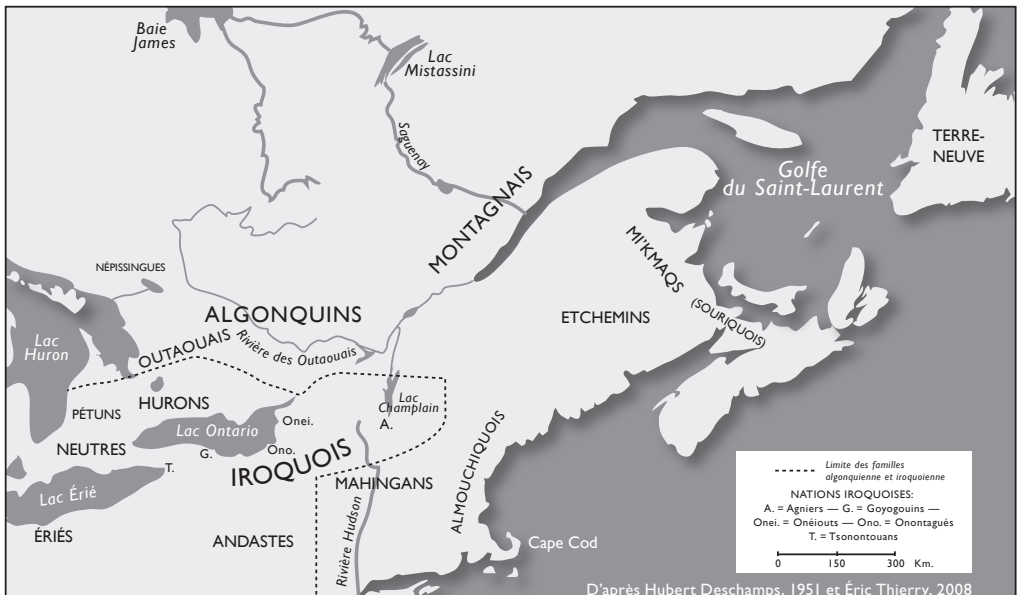
Certains pêcheurs n'hésitèrent pas à devenir de hardis explorateurs. Grâce à l'Anglais Richard Hakluyt, on connaît bien le voyage effectué par le Rouennais Étienne Bellenger en 1583 le long du littoral entre l'île du Cap-Breton et l'actuel État américain du Maine, mais un *factum* daté de 1613 et rédigé par des marchands de Saint-Malo nous apprend que vers 1578, les Malouins François Pont-Gravé et Jean Sarcel de Prevert, ainsi que le Basque Fabien de Meriscoiena, ont remonté le Saint-Laurent jusqu'au lac Saint-Pierre et y ont traité avec les indigènes (Le Blant et Baudry : 246).

Les pêcheurs venus d'Europe avaient des contacts fréquents avec les nations autochtones qui vivaient sur le littoral atlantique et dans la vallée laurentienne. Certaines jouaient un rôle essentiel dans le commerce des fourrures. Formées de chasseurs nomades, elles ne se contentaient pas d'apporter sur les rivages les pelleteries recherchées. Elles servaient aussi d'intermédiaires entre les populations amérindiennes de l'intérieur des terres et les Européens.

Les Montagnais vivaient dans l'estuaire du Saint-Laurent, à l'est du Saint-Maurice jusqu'aux environs de Sept-Iles. La bande habitant la région de Tadoussac occupait une place stratégique, car elle était au cœur d'un réseau commercial qui s'étendait jusqu'à la baie d'Hudson : ses membres remontaient le Saguenay et allaient chercher les fourrures des Amérindiens du Nord, avec lesquels ils échangeaient les objets venus d'Europe.

Les Algonquins étaient leurs voisins de l'ouest du Saint-Maurice. Ils occupaient le haut Saint-Laurent et la vallée de l'Outaouais et jouaient aussi un rôle d'intermédiaires en apportant jusque dans la vallée laurentienne les fourrures de certaines nations des Grands Lacs, en particulier des Hurons dont le territoire était situé sur les rives de la baie Georgienne.

Carte des nations amérindiennes au début du XVII^e siècle



Au sud du Saint-Laurent, on trouvait des alliés des Montagnais et des Algonquins qui connaissaient également bien les Européens. Il s'agissait des Mi'Kmaq ou Souriquois et de leurs voisins et amis, les Etchemins de l'Est. Les premiers vivaient dans la péninsule gaspésienne, au Nouveau-Brunswick à l'est de la rivière Saint-Jean, dans les îles du Cap-Breton et du Prince-Édouard, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse. Quant aux seconds, ils occupaient le territoire compris entre la rivière Saint-Jean et la Penobscot.

Ces deux nations autochtones des Maritimes animaient la vieille route commerciale reliant l'île du Cap-Breton au golfe du Maine, et même à la baie du Massachusetts. Ils apportaient des objets européens aux Etchemins de l'Ouest qui se trouvaient entre la Penobscot et la Kennebec, et aux Almouchiquois ou Abénaquis de l'Est qui vivaient entre la Kennebec et le sud du cap Cod. En échange, ils cherchaient à obtenir d'eux des fourrures. Toutefois, comme ils étaient des agriculteurs sédentaires, les Almouchiquois ne pouvaient guère satisfaire leurs exigences, leurs stocks de pelleteries se limitant souvent à leurs propres vêtements. Aussi leurs relations commerciales dégénéraient-elles souvent en meurtres et en captures.

Une guerre larvée sévissait entre ces nations, mais le conflit était beaucoup plus ouvert entre les Iroquois qui vivaient au bord de l'actuel lac Champlain et la coalition formée par les Montagnais, les Algonquins, les Mi'Kmaq et les Etchemins de l'Est. Lorsque ceux-ci gagnaient les rives du Saint-Laurent pour traiter avec les Européens, ils étaient souvent les victimes des raids de leurs ennemis venus par la rivière Richelieu. Cette menace iroquoise fut habilement utilisée par Champlain pour établir une Nouvelle-France en Amérique du Nord à partir du règne de Henri IV.

La monarchie française s'était déjà intéressée à cette partie du monde au XVI^e siècle. En 1524, François I^{er} avait soutenu Giovanni Verrazano dans l'exploration du littoral compris entre la Caroline du Nord et l'île du Cap-Breton. Puis, en 1535, il avait permis à Jacques Cartier de remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, et de 1541 à 1543, il avait aidé le Malouin et Jean-François de la Rocque de Roberval à tenter l'établissement d'une première colonie canadienne à Charlesbourg. Toutefois, les résultats s'étaient révélés assez décevants et les derniers Valois avaient préféré rechercher des diamants et de l'or dans la partie

ibérique du continent américain plutôt qu'au Canada : sous Henri II, de 1555 à 1560, il y avait eu la brève existence de la France antarctique de Villegagnon au Brésil et sous Charles IX, de 1562 à 1566, les tentatives d'établissements en Floride de Ribault et de Laudonnière.

Dès la fin des guerres de Religion, Henri IV reprit à son compte les ambitions américaines de ses prédécesseurs. Il voulut affirmer son entière souveraineté royale en contestant ouvertement le monopole ibérique de l'Amérique par l'essai de la colonisation de la Guyane à partir de 1602, mais aussi en reconstituant l'intégrité du royaume par la récupération des terres canadiennes sur lesquelles avait déjà flotté la bannière fleurdelisée. Une loi fondamentale obligeait le roi de France à ne pas laisser à son successeur un territoire diminué, étant donné qu'il n'était que l'usufruitier et non le propriétaire de la couronne. Il convient de ne pas oublier ce point de droit pour bien comprendre pourquoi, dès 1598, l'année de l'édit de Nantes et de la paix de Vervins, le premier Bourbon s'efforça de poursuivre les entreprises de François 1^{er} au Canada.

Le 12 janvier 1598, il fit de Troïlus de Mesgouez, sieur de La Roche et marquis de Coetarmoal, son lieutenant général pour les « pays de Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, Labrador, rivière de la Grande Baie, de Norembègue et terres adjacentes » (Lescarbot, 1609, 436). Il le chargea de mener à bien leur conquête engagée par Cartier et Roberval et lui accorda l'exclusivité du commerce, faute de pouvoir lui verser des subsides royaux, les caisses de l'État étant vides et Sully, le nouveau surintendant des finances, étant opposé à l'expansion outre-mer.

Au printemps 1598, La Roche débarqua une cinquantaine d'hommes sur l'île de Sable, une île rase et venteuse dont les seules ressources étaient la pêche aux cétacés, la chasse aux phoques et aux renards noirs, et l'exploitation d'un troupeau de bêtes à cornes à demi-sauvages. Il maintint la colonie par des envois annuels de ravitaillement, sauf en 1602, où une rébellion se produisit. Lorsque Chefdhostel, son émissaire, retourna à l'île, au printemps 1603, onze hommes seulement avaient survécu, offrant le spectacle d'un total dénuement. Ils furent rapatriés et, mandés par Henri IV, ils se présentèrent vêtus de peaux de bêtes, ce qui fit sensation.

À l'instigation d'un gentilhomme de sa chambre, le Honfleurais Pierre Chauvin de Tonnetuit, et d'un associé de celui-ci habitué à

fréquenter le Saint-Laurent, le Malouin François Pont-Gravé, le roi avait déjà tenu à pallier les insuffisances de La Roche. Le 22 novembre 1599, il avait accordé à Chauvin de Tonnetuit le monopole du négoce en Nouvelle-France, en échange de la promesse d'habiter le pays et d'y bâtir une forteresse, mais dès le 15 janvier 1600, il avait dû ramener le territoire qui lui était réservé à cent lieues le long du Saint-Laurent à partir de l'embouchure, en raison des protestations de La Roche qui voyait les termes de sa commission considérablement réduits. Durant l'été 1600, Pierre Chauvin de Tonnetuit s'était rendu à Tadoussac, accompagné par deux de ses associés, Pont-Gravé et le Saintongeais Pierre Dugua de Mons, également gentilhomme de la chambre du roi, et il y avait fait construire un poste de traite. Des seize hommes laissés sur place pour l'hiver, peu avaient survécu, secourus par les Montagnais. Dès l'automne 1601, les survivants avaient été rapatriés et l'habitation de Tadoussac abandonnée.

En décembre 1602, Henri IV avait obligé Chauvin de Tonnetuit à partager son monopole avec des armateurs de Rouen, afin d'accélérer l'exploration et la mise en valeur du Canada. Puis, en janvier 1603, il avait cherché à leur joindre des marchands de Saint-Malo qui, dès 1600, s'étaient plaints d'être écartés de la vallée du Saint-Laurent, alors que depuis les entreprises de leur compatriote Jacques Cartier, ils avaient l'habitude d'en fréquenter les indigènes pour traiter avec eux. L'assemblée de Rouen devant rapprocher des différents groupes intéressés au commerce des fourrures s'était soldée par un échec, car les marchands de Saint-Malo avaient refusé de se joindre au monopole s'ils devaient participer financièrement à une entreprise de peuplement.

À la mort de Chauvin de Tonnetuit, en février 1603, ce fut le commandeur Aymar de Chaste qui lui succéda. C'était une personnalité de très haut rang qu'Henri IV connaissait depuis longtemps : il était vice-amiral de France, gouverneur de Dieppe et avait coprésidé l'assemblée de Rouen. Soutenu par plusieurs marchands rouennais, il envoya, dès mars 1603, un navire en direction de la vallée du Saint-Laurent, sous la conduite de Pont-Gravé qui était accompagné par Champlain.

Né vraisemblablement vers 1580 à Brouage, celui-ci avait reçu une solide formation de cartographe, peut-être auprès de Charles Leber du Carlo, ingénieur et géographe du roi. Il avait combattu en Bretagne dans l'armée de Henri IV contre le duc de Mercœur. Puis, démobilisé

par le traité de Vervins alors qu'il était capitaine d'une compagnie en garnison à Quimper, il avait rejoint à Blavet son oncle Guillaume Allene qui était chargé de ramener en Espagne une partie des troupes espagnoles ayant soutenu les ligueurs bretons. Il les avait accompagnés jusqu'à Cadix et là, le bateau de son oncle avait été retenu pour participer à l'armada se rendant annuellement dans les colonies ibériques d'Amérique. Ayant obtenu la permission de demeurer à bord, le jeune homme avait vécu environ deux années de navigations et de pérégrinations, des Antilles au Mexique, qu'il avait relatées dans un *Bref discours des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconnues aux Indes occidentales*. Apprécié par un Henri IV toujours désireux de voir les Français accéder à l'Amérique ibérique, ce riche recueil d'informations avait valu à son auteur une pension royale et le droit de séjourner à la cour. C'était là que Champlain avait fait la connaissance du commandeur de Chaste.

Chargé de parfaire l'exploration du Saint-Laurent et d'y trouver des moyens d'expansion possible pour la France, Pont-Gravé et Champlain participèrent d'abord, le 27 mai 1603 à la pointe de Saint-Mathieu près de Tadoussac, à un conseil avec des Montagnais, des Algonquins et des Etchemins, où deux indigènes, conduits en France l'année précédente, firent un rapport de leur séjour, soulignant la volonté de Henri IV de peupler leur terre et de les aider à faire la paix avec les Iroquois ou de leur envoyer des renforts. Puis, les Français remontèrent le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et revinrent sur leurs pas en faisant un détour par l'île Percée, où, en août 1603, ils rencontrèrent le Malouin Sarcel de Prevert. Celui-ci prétendit s'être rendu en Acadie avec des indigènes et y avoir vu une haute montagne renfermant une mine de cuivre. Il affirma aussi que plus au sud, il y avait un filon d'argent facilement accessible.

De retour en France le 20 septembre 1603, Pont-Gravé et Champlain apprirent la mort d'Aymar de Chaste survenue le 13 mai. Aussi s'empressèrent-ils d'aider Dugua de Mons à obtenir du roi une commission de lieutenant général en la prometteuse Acadie. Henri IV la lui accorda, le 8 novembre, pour tout le territoire situé du 46° degré de latitude Nord jusqu'au 40°, c'est-à-dire, sur les cartes de l'époque, depuis l'extrémité méridionale de l'île du Cap-Breton jusqu'à la limite septentrionale de la Virginie explorée par les Anglais de Walter Raleigh. Puis, le

18 décembre, il lui céda pour dix ans le monopole de la traite des fourrures sur le littoral atlantique (du 46° au 40° degré de latitude Nord), dans la Gaspésie et sur les deux rives du Saint-Laurent, contre l'obligation de transporter en Acadie, dès la première année, soixante personnes. Grâce à ce privilège commercial, Dugua de Mons et Pont-Gravé purent réunir, dès mars 1604, des investisseurs de La Rochelle, de Rouen, de Saint-Malo et de Saint-Jean-de-Luz dans une compagnie.

Il ne restait plus qu'à réunir les futurs colons. Dugua de Mons engagea une centaine d'artisans représentant tous les corps de métiers nécessaires à l'établissement d'une colonie. Il réussit aussi à convaincre des hommes de valeur de l'accompagner pour constituer son état-major. Il s'agit de Champlain et du gentilhomme picard Jean de Poutrincourt.

Champlain au service des compagnies de Dugua de Mons

L'expédition quitta la France sur deux navires en avril 1604. Tandis que Dugua de Mons attendait au port au Mouton l'autre bateau, Champlain commença l'exploration du littoral de l'actuelle Nouvelle-Écosse. Le 19 mai, avec onze hommes, il partit dans une barque. Il contourna le cap de Sable et entra dans la baie de Fundy. Il longea la côte occidentale de la péninsule et pénétra dans la baie Sainte-Marie, où il trouva une mine d'argent et deux de fer. Puis, il rentra au port au Mouton pour annoncer ces heureuses découvertes à Dugua de Mons.

Celui-ci donna l'ordre à tous les membres de son expédition de remonter à bord des navires. Toutefois, une fois les gisements de la baie Sainte-Marie retrouvés, ils se révélèrent assez décevants. Le 16 juin, tandis que les deux bateaux restaient ancrés, le lieutenant général partit dans une chaloupe avec quelques-uns de ses hommes, dont Champlain. Plus au nord, ils découvrirent une large rade, à laquelle on donna le nom de port Royal, l'actuel bassin d'Annapolis Royal. L'endroit ne manquait pas d'atouts pour la construction d'une habitation, mais il était dépourvu de mines.

Toujours désireux de retrouver celle de cuivre que Sarcel de Prevert prétendait avoir découverte en 1603, les Français allèrent plus avant dans la baie de Fundy. Arrivés au fond de celle-ci, ils commencèrent à penser que le Malouin avait menti, qu'il ne l'avait pas vue de ses propres yeux. Ils se dirigèrent vers l'ouest et commencèrent l'exploration du

Carte des habitations d'Acadie et de Québec



littoral de l'actuel Nouveau-Brunswick. Le 24 juin, ils découvrirent l'embouchure d'un grand fleuve qu'ils nommèrent la rivière Saint-Jean. Malheureusement, son entrée se révéla impossible à franchir à marée basse en raison de la présence de récifs et d'une chute d'eau. Quelques jours plus tard, Dugua de Mons et ses hommes parvinrent à une autre embouchure qui, quant à elle, se révéla large et profonde. Comme le fleuve recevait en amont deux affluents, il reçut le nom de Sainte-Croix, mais il était appelé par les indigènes rivière des Etchemins.

Champlain connaissait déjà cette nation autochtone. Il en avait côtoyé un groupe dans la région de Tadoussac du 27 mai au 18 juin 1603. Alors, au bord du Saint-Laurent, ses membres avaient fêté une victoire sur leurs ennemis iroquois, avec leurs alliés montagnais et algonquins. Champlain savait que les Etchemins avaient l'habitude d'apporter des fourrures dans la vallée laurentienne pour les troquer avec les Français. Des indigènes, il apprit qu'ils empruntaient successivement les rivières Sainte-Croix, Saint-Jean et Madawaska pour parvenir à Tadoussac.

Pourquoi ne pas installer un comptoir de traite dans cette embouchure? En attendant de retrouver la fameuse mine de Sarcel de Prevert,

ne pouvait-on pas espérer obtenir, au bord de la rivière Sainte-Croix, les fourrures que les Etchemins menaient non sans peine jusqu'à la confluence du Saguenay avec le Saint-Laurent? Cela leur permettrait d'éviter la menace que les Iroquois faisaient planer sur la vallée laurentienne. Champlain réussit facilement à convaincre Dugua de Mons de choisir une île appelée elle aussi Sainte-Croix pour y installer ses colons.

Le lieutenant général fit venir les deux navires restés dans la baie Sainte-Marie, avec tous les artisans à leur bord, et pendant qu'un véritable petit village commençait à sortir de terre, avec ses maisons régulièrement distribuées autour d'une large place en forme de croix, il reçut la visite du Mi'Kmaq Messamouët, le chef des indigènes de La Hève. C'était un vieil habitué des contacts avec les Français: il avait fait le voyage de France avec des pêcheurs basques. Il connaissait aussi très bien les rives de la baie de Fundy.

Comme il affirmait savoir où se trouvait la fameuse mine de cuivre de Sarcel de Prevert, Dugua de Mons chargea Champlain d'aller avec lui jusqu'à l'endroit tant recherché. Avec neuf matelots, ils partirent sur une barque et se dirigèrent vers la rivière Saint-Jean. Ils remontèrent vraisemblablement jusqu'à la baie de Chignectou, mais ne trouvèrent que quelques mines de cuivre de faible rapport. Déçus, ils décidèrent de rentrer, remettant leur recherche à plus tard.

Au moment de leur retour sur l'île Sainte-Croix, Dugua de Mons envisageait le renvoi en France de ses navires chargés des fourrures troquées avec les indigènes depuis le mois de mai. Poutrincourt devait être du voyage. Le lieutenant général venait d'accepter de lui céder le port Royal. Il ne restait plus au gentilhomme picard qu'à réunir en France tous les colons et le matériel nécessaires pour fonder un établissement.

Les deux bateaux levèrent l'ancre le 31 août et, peu de temps après, Dugua de Mons chargea Champlain d'une nouvelle mission d'exploration, cette fois-ci au sud de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, le long de la côte du Norembègue. Il s'agissait d'une région connue des cartographes depuis 1529, date de la carte de Girolamo Verrazano, et souvent évoquée par les cosmographes, à la suite de la description enthousiaste du *Refugio* faite par Giovanni Verrazano dans la relation de son périple de 1524. On y situait une cité aux richesses fabuleuses appelée elle aussi Norembègue.

Le 2 septembre, accompagné par deux indigènes qui devaient lui servir de guides et par douze matelots, Champlain partit sur une patache. Il découvrit l'île des Monts-Déserts et atteignit la rivière Pentagouët, l'actuelle Penobscot. Arrivé là, à la latitude où « plusieurs pilotes et historiens » situaient la cité de Norembègue, il dut se rendre à l'évidence : « [...] nous ne vîmes aucune ville ni village, ni apparence d'y en avoir eu, mais bien une ou deux cabanes de Sauvages, où il n'y avait personne, lesquelles étaient faites de la même façon que celles des Souriquois, couvertes d'écorces d'arbres ».

Les indigènes qui vivaient là étaient encore des Etchemins, mais il s'agissait d'Etchemins de l'Ouest. Ceux-ci ne commerçaient pas directement avec les Européens. Ils n'en avaient d'ailleurs jamais vus. Pour obtenir leurs produits, ils devaient passer par l'intermédiaire de leurs voisins, les Etchemins de l'Est et les Mi'Kmaq. Ils étaient dépendants d'eux. Cela générait des tensions fréquentes entre les nations.

Champlain sut habilement en profiter lors de sa rencontre avec les chefs Bessabez et Cabahis. Grâce à ses deux truchements sauvages, probablement des Etchemins de l'Est, il leur demanda, au nom de Dugua de Mons, de bien vouloir se « mettre d'accord avec les Souriquois et les Canadiens, leurs ennemis », et d'autoriser les Français à « habiter leur terre » et à « leur montrer comment la cultiver, afin qu'ils ne traînaient plus une vie aussi misérable que celle qu'ils menaient ». Bessabez et Cabahis parurent enchantés. Ils dirent « qu'il ne leur pouvait arriver plus grand bien que d'avoir notre amitié et qu'ils désiraient que l'on habitât leur terre, et vivre en paix avec leurs ennemis, afin qu'à l'avenir ils allassent à la chasse au castor plus qu'ils n'avaient jamais fait, pour nous en faire part, en les accommodant de choses nécessaires pour leur usage ».

Le protocole indigène de l'alliance pouvait dès lors être suivi. Après les harangues, il y eut l'échange de présents. Champlain fit don « de haches, de patenôtres, de bonnets, de couteaux et d'autres petites jolivetés » et les indigènes lui apportèrent « un certain nombre de castors », après avoir dansé, chanté et fait « bonne chère » durant tout le reste de la journée et la nuit suivante.

Grâce à l'expérience acquise au contact des autochtones, lors de son périple laurentien de 1603 en compagnie du déjà très expérimenté Pont-Gravé, ainsi qu'en explorant les côtes des actuels Nouvelle-Écosse

et Nouveau-Brunswick, Champlain était apte à assurer un début d'exécution à un des ordres donnés par Henri IV à Dugua de Mons dans sa commission du 8 novembre 1603. Il s'agissait de « traiter et contracter [...] paix, alliance et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec lesdits peuples et leurs princes, ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux », afin de les « assujettir, soumettre et faire obéir » à la volonté royale.

Après avoir quitté Bessabez et Cabahis, Champlain dirigea sa patache en direction d'une rivière située plus au sud qui était appelée Kennebec par les indigènes, mais ses guides refusèrent de l'accompagner jusqu'au bout : ils avaient peur d'entrer chez les Almouchiquois qui étaient leurs « grands ennemis », comme Champlain l'avait déjà entendu dire, sur l'île Percée en août 1603, par le Malouin Sarcel de Prevert. De plus, le mauvais temps et un vent contraire se mirent de la partie. Champlain préféra rebrousser chemin à la hauteur de Pemaquid, dans la baie de Muscongus. Il fut de retour sur l'île Sainte-Croix le 2 octobre.

L'hiver s'abattit rapidement sur la colonie, car la première neige tomba quatre jours plus tard. Très vite, l'absence sur place d'eau douce, de bois de chauffage et de nourriture fraîche se révéla préjudiciable à la survie des colons. Le scorbut emporta trente-cinq ou trente-six hommes, soit presque la moitié de la colonie. Champlain fut épargné. Il assista aux autopsies pratiquées sur les victimes, mais il fut incapable d'enrayer le mal.

Lorsque, le 16 juin 1605, arriva un navire commandé par Pont-Gravé avec du ravitaillement et une quarantaine de recrues, Dugua de Mons décida de chercher un site plus favorable pour sa colonie, vers le sud de l'embouchure de la rivière Kennebec. Il partit, dès le 18 juin, sur une barque, accompagné par une vingtaine d'hommes, dont Champlain. Comme il voulait reconnaître le pays des Almouchiquois, il se fit guider par Panonias, un Mi'Kmaq qui avait l'habitude de commercer dans les actuels golfe du Maine et baie du Massachusetts, ainsi que par la femme de celui-ci, une captive almouchiquoise.

Tout au long de son périple, le lieutenant général poursuivit ce que Champlain avait commencé sur le bord de la Penobscot. Les Français se retrouvaient chez les « grands ennemis » des Etchemins de l'Est et des Mi'Kmaqs, mais ils multiplièrent les contacts chaleureux avec les Almouchiquois et conclurent avec leurs chefs des alliances par la pra-

Table des matières

Introduction	7
LIVRE PREMIER	49
Les découvertes de la côte d'Acadie et de la Floride faites par le sieur de Champlain dans les années 1604, 1605, 1606 et 1607	
LIVRE SECOND	153
Les voyages faits au grand fleuve Saint-Laurent par le sieur de Champlain depuis l'année 1608 jusqu'en 1611	
Chronologie	263
Bibliographie	273
Index	281

COLLECTION



V pour voyage dans l'espace
ou dans le temps. V aussi pour Vaugeois,
le directeur de la collection.

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN ADOBE GARAMOND CORPS 11,5
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR JOSÉE LALANCETTE
ET ACHÉVÉ D'IMPRIMER EN OCTOBRE 2008
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MARQUIS
À CAP-SAINT-IGNACE
À LA GRANDE SATISFACTION DE DENIS VAUGEOIS
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION